

Hospices
de Clermont-F.

Clermont-Ferrand, le 10 janvier

1848

156

N^o 192 bis

Objet.

Monsieur,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 2 janvier nous est seulement parvenue ce matin et nous ne perdons pas un instant pour vous répondre. Et d'abord, nous commençons par vous adresser nos sincères remerciements des soins et secours généraux que vous avez bien voulu donner spontanément aux deux malheureuses jeunes filles de notre Etablissement. Les détails, que vous nous transmettez sur les mauvais traitements, exercés par le S^r Brébard sur ces malheureux enfans, nous étonnent d'autant plus que cet homme hypocrite nous avait été présenté et recommandé par le marquis de Loizer qui nous faisait le plus grand éloge de sa moralité, de sa probité et de ses sentimens religieux. Nous vous prions instamment d'user de toute votre influence, de tous les moyens que les lois mettent à notre disposition pour faire infliger une punition exemplaire au S^r Brébard, et de plus obtenir, s'il est possible, une condamnation à de forts dommages-intérêts qui seront placés aux noms des deux orphelins à la

caisse d'épargne de Lyon. Nous vous envoyons une procuration
à l'effet de poursuivre Brécard, vous faisant le soin de la
remplir au nom de la personne dont il vous plaira de faire
choix.

Nous vous serons très reconnaissants de continuer
votre bienveillante surveillance sur ces deux malheureuses filles.

Nous avions aussi placé, le 10 mai 1841, chez le Sr Brécard
un garçon nommé Mazeral Marcellin présumé né le 6 avril 1829 :
nous vous serons très-obligés de nous dire s'il y est encore ou ce
qu'il est devenu.

En nous honorant d'une réponse, veuillez nous dire
chez qui sont placées les deux filles Porichon et Berger.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite
considération et une profonde reconnaissance,

Monsieur,

Vos très humbles et obéissants serviteurs,

Les Administrateurs,

Lavigne

Mazot

Carré

Mazaud Dautun



G. S. L'envoi a été retardé par les formalités d'enregistrement
et de légalisation.





Monsieur
 Monsieur E. Charnier, membre
 du Conseil des prud'hommes
 de Lyon, place St. Laurent, 4.
 à Lyon (Rebours)

7/4